

Service de garde – Règles de fonctionnement 2025-2026

École de l'Écho-des-Montagnes

10, 8e Avenue Lefrançois

Case postale 158

Saint-Fabien, GOL 2Z0

418 869-2033

echodesmontagnes@cssphares.gouv.qc.ca

École Lavoie

27, rue Principale

Saint-Eugène-de-Ladrière, GOL 1P0

418 869-2581

echodesmontagnes@cssphares.gouv



C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant au service de garde. Nous souhaitons lui offrir un milieu de vie sécuritaire et divertissant afin de rendre agréable le temps qu'il passera avec nous. Veuillez lire attentivement ce document et le conserver.



Les Amis de Fabien

Téléphone du SDG: 418-869-2033 #3

Technicienne SDG: 418-736-4965 #3

sg-lesamisdefabien@cssphares.gouv.qc.ca

Lavoie

Téléphone du SDG 418 869-2581 #3

Technicienne SDG: 418-736-4965 #3

sg-lavoie@cssphares.gouv.qc.ca

Inscriptions et tarifs

L'inscription se fait en ligne, à la fin du mois de mars pour l'année scolaire suivante. Pour vous assurer d'une place au service de garde, il est important de la compléter avant la date limite.

	Les amis de Fabien	Lavoie
Par jour	9.70 \$	9.70 \$
Par période	Matin: 3.73 \$ Midi: 4.53 \$ Soir: 7.20 \$	Matin: 2.13 \$ Midi: 3.47 \$ Soir: 8.00 \$
Par journée pédagogique	Journée complète: 16.55\$ 1/2 journée: 8.28 \$	Journée complète: 16.55\$ 1/2 journée: 8.28 \$
Par journée compensée	Tarif à la période, selon la fréquentation	Tarif à la période, selon la fréquentation

Les frais peuvent être réévalués en cours d'année

Comme indiqué dans le contrat, le parent s'engage à payer les frais de toutes les périodes réservées à l'horaire de fréquentation, que son enfant soit présent ou non.

En cas d'accident, de maladie grave ou d'hospitalisation, le contrat de service sera suspendu sur présentation d'un billet médical du médecin traitant.

Statut de l'élève

Régulier: fréquentation minimale de 2 périodes par jour/3 jours semaine et +

Sporadique: toutes les autres fréquentations (non régulier)

Horaires

LE SERVICE DE GARDE SERA OUVERT DU 22 AOUT 2025 AU 23 JUIN 2026. Nous sommes fermés les jours fériés, mais ouverts pour les journées pédagogiques, lors de l'entrée progressive pour les élèves du préscolaire et lors des journées de temps compensé.

	Les amis de Fabien	Lavoie
Matin	7h00 à 8h10	7h15 à 7h55
Midi	11h10 à 12h35	11h25 à 12h30
Soir	15h35 à 17h45	15h00 à 17h30

Frais de retard : 1 à 15 minutes : 7.00 \$ / 15 à 30 minutes : 15.00 \$

À moins d'avis de fermeture annoncé sur le site du Centre de services scolaire et dans les médias, nous demeurons ouverts. Il est aussi possible d'utiliser le service si les cours sont suspendus lors de tempête ou autre.

Info-suspension : <https://www.cssphares.gouv.qc.ca/info-suspension>

Calendrier scolaire : <https://www.cssphares.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2024/12/calendrier-scolaire-2025-2026-fgj.pdf>

Présence et absence

*****Nouveauté : Pour un changement temporaire dans la fréquentation prévue (présence ou absence) merci de nous joindre par téléphone ou par courriel, avant 10 h le LUNDI MATIN.**

IMPORTANT : Pour les urgences : courriel ou appel dès que possible au service de garde, si vous n'avez pas de confirmation de notre part, c'est que nous n'avons pas pu traiter votre demande.

Pour ajouter une présence :

Faire la demande le vendredi pour le lundi et avant lundi 10 h pour le mardi au vendredi.

Le personnel est prévu en fonction des inscriptions reçues, il est donc possible que la demande soit refusée si le ratio élèves/éducatrice ne peut être respecté.

Pour motiver une absence (maladie, voyage, rendez-vous):

Toujours aviser le service de garde dès que possible.

Pour sa sécurité, aucun enfant ne sera autorisé à quitter si nous n'avons pas reçu votre autorisation.

Journée pédagogique / congé au préscolaire

Les journées pédagogiques se dérouleront au service de garde Les Amis de Fabien de l'école primaire de Saint-Fabien.

Un sondage **Forms** vous sera envoyé par courriel en début d'année pour inscrire la présence ou l'absence de votre enfant pour ces journées. Vous devez aviser de toute modification une semaine avant la tenue de la journée concernée.

Pour une meilleure planification des activités et de l'horaire du personnel, aucune inscription ne sera acceptée après la date limite.

Facturation / paiement

Vous recevrez votre état de compte chaque semaine (à moins d'exception) sur le portail parent <https://portailparents.ca/accueil/fr/>



Vous devez payer à chaque semaine ou aux deux semaines, tel que stipulé dans votre contrat.

Le paiement se fait en ligne. Vous n'avez qu'à suivre la procédure indiquée sur votre facture pour créer votre compte à partir du numéro de référence associé au parent qui payera les factures. Deux numéros sont disponibles (un par parent), assurez-vous de mettre le numéro du parent payeur. Ce parent doit aussi avoir un compte à son nom sur le Portail Parents pour avoir accès à son reçu pour impôts qui y sera déposé en février.

Si vous avez plus d'un enfant qui fréquente le service de garde, vous pouvez faire un seul paiement par famille en utilisant le numéro de référence de la facture **du plus jeune**. Le montant payé sera alors réparti entre les autres enfants de la famille.

À défaut de paiement, nous nous réservons le droit de cesser le service et de prendre les mesures de recouvrement qui s'imposent.

Changement de réservation

Si vos besoins changent et que vous désirez modifier la fréquentation de votre enfant, il faut remplir le formulaire *Modification au contrat de fréquentation*, disponible sur demande, et le transmettre au service de garde.

Changement de fréquentation à la baisse : le formulaire doit être reçu au moins dix jours ouvrables avant la date d'effet du changement, sans quoi les frais de la fréquentation actuelle seront facturés.

Changement de fréquentation à la hausse ou de plage horaire : il ne sera accepté que si le ratio élèves/éducatrice est respecté. Les frais de garde s'ajouteront à la facturation dès que le service sera rendu.

Chaque changement d'horaire doit être en vigueur pour un minimum de 4 semaines.

Aucun changement permis entre le début des classes et la mi-septembre.

Repas et collation

Vous devez fournir le dîner et la collation du soir de votre enfant dans une boîte à lunch identifiée.

N'oubliez pas d'y mettre un bloc réfrigérant (icepack) ainsi que des ustensiles et condiments.

Dans la mesure du possible nous vous demandons d'alterner entre des repas dans un thermos et des repas allant au micro-onde afin de raccourcir la période d'attente pour les enfants.

Assurez-vous que votre enfant ait des aliments coupés et des contenants qu'il peut ouvrir et fermer lui-même ainsi que des aliments sains et nutritifs.

Une bonne alimentation permet aux enfants d'atteindre leur plein potentiel de développement et de croissance.

Santé / Allergies

Si votre enfant doit prendre une médication sur les heures du service de garde, veuillez en faire la demande afin de remplir le formulaire à cet effet.

Vous devrez fournir le flacon original avec l'étiquette d'identification de la pharmacie.

N'hésitez pas à nous informer de toute situation pertinente concernant la santé de votre enfant afin que nous puissions intervenir adéquatement si nécessaire.

N'oubliez pas de nous aviser si votre enfant a une allergie ou souffre d'une maladie pouvant nécessiter des interventions de notre personnel sur les heures du service de garde.

 <https://www.cssphares.gouv.qc.ca/allergies-alimentaires/>

Autres

Vous devez entrer pour venir chercher ou porter votre enfant au service de garde. L'accès au reste de l'école n'est pas autorisé.

Une autorisation est nécessaire si votre enfant doit quitter seul ou avec une autre personne.

Les jouets personnels sont permis uniquement lors d'activités spéciales, vous en serez informés. Nous ne sommes pas responsables des bris ou des pertes.

Les jeux électroniques sont interdits en tout temps.

Le code de vie de l'école s'applique aussi au service de garde